

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

portant Reclassement et Nomination de
Monsieur OBLEY Bernard, Instituteur de
3° échelon des Services Sociaux
(Enseignement)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la Loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195.FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de la République Populaire du Congo;
- (/u le décret n° 62/197.FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198.FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- (/u le décret n° 64/165.FP.BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 67/304.MTDGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19.20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 67/50.FP.BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2;
- (/u le décret n° 74/47 du 31.2.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196.FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.OI.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.OI.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 81/707 du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- (/u l'arrêté n° 5321/MEN.DPAA.SF.II du 30 Juillet 1981 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1978;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 19/11/1981;

D E C R E T E :

DB.

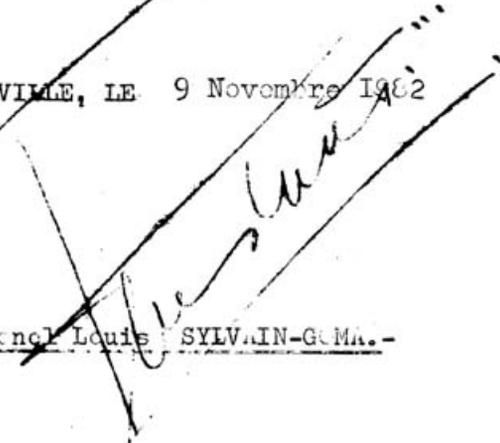
DCF.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165/PL.BE, 67-304/MT.DGT et 81.707.SGG des 22.5.1964, 30.9.1967, et 19.10.1981 susvisés, Monsieur (BEY Bernard, Instituteur de 3° échelon indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence ES lettres (section lettres modernes) obtenue à l'Université Marien NGOUABI 2è session de 1981, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 ACC = néant.

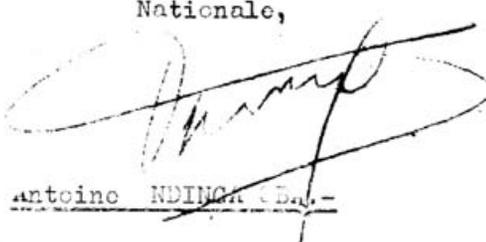
ARTICLE 2.- Le Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 21.01.1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.//

BRAZZAVILLE, LE 9 Novembre 1982

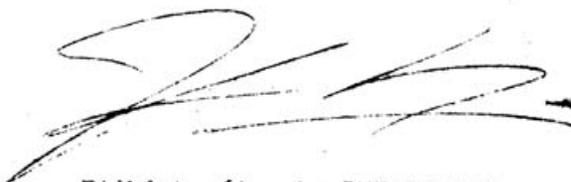
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.-


Colonel Louis SYLVAIN-GAMA.-

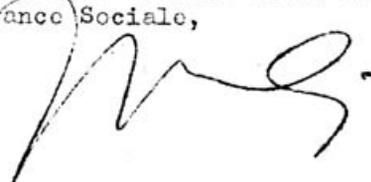
Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKAUNZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prevoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSI NA.-

AMPLIATIONS :

JURFC 1
DGTFI/DFI 3
LB 3
DCF 1
MEN..... 2
LGAS..... 2
DPAA..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER.....3
SGCM/BC2